

Défi Vélo Plein Air 2024 – Frais de participation

Les frais de participation au Défi Vélo Plein Air et au souper de clôture sont les suivants :

Frais d'inscription

- Les frais d'inscription au Défi Vélo Plein Air sont de 250 \$.
- Les frais d'inscription sont **non remboursables et non transférables à un autre participant**. Ils sont affectés en partie aux frais relatifs à la randonnée : repas, collations, transport des bagages et hébergement. Dans le cas où un participant annule son inscription, ces frais déboursés sont transformés en don personnel à l'Association du cancer de l'Est du Québec; un reçu officiel pour l'année en cours est alors émis au nom de la personne ayant payé l'inscription.

Contribution monétaire à l'Association du cancer de l'Est du Québec (cagnotte des participants)

- En plus des frais d'inscription, chaque participant s'engage à récolter un minimum de 550 \$ en dons à l'Association du cancer de l'Est du Québec à remettre au plus tard le 8 juillet 2024.
- Aucun participant ne prendra le départ sans avoir remis les éléments suivants qui sont accessibles sur sa page personnelle du site www.defivelopleinair.org : sommaire de votre collecte, grilles de dons, bordereaux de dépôt et sommes correspondantes.

Frais liés à l'activité de clôture

- Chaque participant du Défi Vélo Plein Air est admis gratuitement à l'activité de clôture présentée à Rimouski.